



This PDF is provided by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an officially produced electronic file.

Ce PDF a été élaboré par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'une publication officielle sous forme électronique.

Este documento PDF lo facilita el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un archivo electrónico producido oficialmente.

یجر ی نور کتاب فملنم ننخوما ی هو تاظوفحموال، تمکتبال قسم ، (ITU) تصالاتلا لای لوالد ادحتالا نم تممقد PDF قسنبة تخسنال هذه
بامیرس دادة عا

本PDF版本由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案服务室提供。来源为正式出版的电子文件。

Настоящий файл в формате PDF предоставлен библиотечно-архивной службой Международного союза электросвязи (МСЭ) на основе официально созданного электронного файла.

Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large bande et l'accès à l'Internet à faible coût

Nous, régulateurs participant au Colloque mondial des régulateurs 2004, proposons des lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large bande et l'accès à l'Internet à faible coût. Nous cherchons à créer des cadres réglementaires nationaux offrant une certaine souplesse et favorisant l'instauration de la concurrence entre de multiples prestataires de services qui utilisent divers systèmes de transport et différentes technologies. Nous sommes convaincus que les meilleures pratiques décrites ci-après contribueront à améliorer la situation socio-économique des habitants de la planète.

Mettre en place un cadre réglementaire qui encourage le déploiement du large bande et l'accès à l'Internet

- 1) Nous encourageons les pouvoirs politiques, au plus haut niveau, à apporter leur appui en formulant de grands objectifs nationaux ou régionaux. Ceci inclut un régulateur efficace, séparé de l'opérateur historique et hors des influences politiques, un processus de réglementation transparent, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de règles claires.
- 2) Nous sommes persuadés que la concurrence, dans le plus grand nombre possible de maillons de la chaîne de valeur, est le principal moteur de l'efficacité et de l'innovation en matière de produits et de prix.
- 3) Nous encourageons les régulateurs à établir des politiques qui visent à développer la concurrence entre différentes technologies et différents segments de l'industrie, qui conduiront au développement et au déploiement du large bande. Ceci exige d'identifier les obstacles et les goulets d'étranglement qui peuvent exister quant à l'accès aux installations essentielles sur une base non discriminante.
- 4) Nous sommes convaincus que la régulation devrait avoir pour objectif premier d'assurer un accès équitable et raisonnable à des services large bande concurrentiels, accès à l'Internet compris.
- 5) Nous préconisons le maintien de politiques commerciales transparentes et non discriminatoires, afin d'attirer les investissements.
- 6) Nous encourageons les régulateurs à élaborer des stratégies qui stimulent la concurrence entre diverses technologies et divers secteurs de l'industrie, afin de favoriser le développement et le déploiement de capacités large bande.
- 7) Nous encourageons également les régulateurs à adopter des politiques technologiquement neutres, ne privilégiant pas une technologie par rapport à une autre. Nous incitons les régulateurs à tenir compte de la convergence des plates-formes et des services et à réévaluer périodiquement les régimes réglementaires, dans un but d'uniformisation et en vue de supprimer les avantages commerciaux inévitables ou les contraintes réglementaires inutiles.
- 8) Nous encourageons les régulateurs à attribuer du spectre en quantité suffisante pour faciliter l'emploi de technologies modernes et économiques de radiocommunication utilisant le large bande. Nous les encourageons en outre à pratiquer une gestion innovante de la ressource spectre, par exemple en autorisant l'utilisation de fréquences en partage ou à attribuer des fréquences sans obligation de licence, pour autant qu'il n'en résulte pas de brouillage.
- 9) Nous exhortons les régulateurs à mener périodiquement des consultations publiques avec les partenaires pour faire connaître les méthodes de prise de décision en matière de réglementation.
- 10) Nous recommandons aux régulateurs de réfléchir attentivement aux possibilités de réduire au minimum les obstacles à l'octroi de licences.
- 11) Nous encourageons la mise en place d'un cadre réglementaire qui autorise les fournisseurs de services Internet et de services large bande à mettre en place leurs propres installations sur le dernier tronçon.

- 12) Nous encourageons également les régulateurs à définir clairement une stratégie réglementaire applicable au secteur privé, afin d'atténuer les incertitudes et les risques et de lever les éventuels obstacles à l'investissement.

Elaborer des politiques réglementaires novatrices pour promouvoir l'accès universel

- 1) Nous recommandons que la promotion de l'accès aux connexions large bande à faible coût soit totalement intégrée depuis les initiatives prises au niveau local jusqu'à celles relatives aux lois internationales. Les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales devraient participer à cet effort.
- 2) Nous recommandons aux régulateurs d'adopter des cadres réglementaires ouverts à des applications telles que le téléenseignement et le cybergouvernement.
- 3) Nous encourageons chaque pays à adopter des politiques visant à faciliter l'accès à l'Internet et au large bande, en fonction de la structure de son marché et sachant que ces politiques doivent refléter la diversité des cultures, des langues et des intérêts de la collectivité.
- 4) Nous encourageons les régulateurs à collaborer avec toutes les parties concernées à l'extension de la desserte et de l'utilisation du large bande, dans le cadre de partenariats multipartites. Il peut en outre être souhaitable de recourir, en complément, à des initiatives publiques qui encouragent des programmes financièrement viables à longue échéance, notamment pour ce qui est de combler les éventuelles lacunes dans certains pays.
- 5) Nous encourageons les régulateurs à adopter des régimes réglementaires qui facilitent l'utilisation de tous les types de systèmes (filaire, réseau électrique, câble, hertziens, Wi-Fi compris, et satellite.)
- 6) Nous encourageons les régulateurs à envisager la mise en place de programmes qui encouragent l'accès du public aux services large bande et à l'Internet dans les écoles, les bibliothèques et autres établissements publics.
- 7) Nous encourageons également les régulateurs à mettre en œuvre des allocations de spectre harmonisées en conformité avec les résultats de la Conférence des Radiocommunications de l'UIT et l'intérêt national de chaque pays. La participation à ce cadre bien défini facilitera le déploiement à faible coût des équipements à l'échelle internationale et la promotion du large bande et des connexions Internet par les économies d'échelle et la concurrence entre les fournisseurs de services et de large bande.

Le large bande, solution d'avenir

- 1) La régulation devrait viser à améliorer à long terme le bien-être du public. Le large bande peut y contribuer en facilitant l'accès à l'instruction et à l'information et en renforçant l'efficacité. Il permet de réduire les coûts, de surmonter l'obstacle de la distance, d'ouvrir les marchés, d'améliorer la compréhension et de créer des emplois.
 - 2) Nous encourageons les régulateurs à éduquer les consommateurs, à les informer des services qui sont à leur disposition et à la façon de les utiliser, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.
 - 3) Nous exhortons les régulateurs à collaborer avec les autres organisations gouvernementales concernées, l'industrie, les associations de consommateurs et avec d'autres entités, afin que les consommateurs aient accès aux informations dont ils ont besoin sur les services large bande et Internet.
-